

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86  
Quorum 66  
Votants 74  
Suffrages exprimés : 74

### DATE DE CONVOCATION

11 juin 2021

### DATE D’AFFICHAGE

18 juin 2021

## Séance du 28 juin 2021

N°210628-20

L'an deux mil vingt et un, le 28 juin à 17h40, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

### Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Philippe CARREIN, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Raphaël DISTANTE, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Hervé JOLLY, Barbara LANGE, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Martine LE PAIH, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Yves TASSE, Bruno THUNE, Patrick TREANDA, Pascal VANIER.

### Étaient absents représentés par leur suppléant :

Pascal BAILLET représenté par Jacques THIOLENT  
Patrick VICTOR représenté par Antoine GODEFROY

### Etaient absents excusés avec pouvoir :

Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS  
Isabelle COMONT a donné pouvoir à Jean-François BUREL  
Valérie CORCEL a donné pouvoir à Philippe CABIN  
Jean-Robert LANCHON a donné pouvoir à Jean-François BUREL  
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY  
Marc MUSONI a donné pouvoir à Catherine BONS  
Eric SIMON a donné pouvoir à André-Pierre BOURDON  
Jean-Pierre THÉVENOT a donné pouvoir à Barbara LANGE

### Absents :

Emmanuel BOUST, Bertrand CARPENTIER, Marie-Louise DOULET, Philippe DUFOUR, Patrice FAUCON, Rémi HEROUARD, Pierre-Yves JEGAT, David LAMBION, Pascal LARGILLET, René VIMONT

### Ne participent pas au vote :

Jérôme LHEUREUX (Président élu le 16/07/2020)  
Gérard COLIN (Président sortant au 16/07/2020)

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Luc POLINSKI a été élu secrétaire de séance.

Jérôme LHEUREUX, Président, cède la présidence de la séance à Jean-Claude DUBOC, élu à l'unanimité. Il procède à la présentation des comptes administratifs. Messieurs LHEUREUX et COLIN ne prennent pas part au vote et se retirent de la salle.

\*\_\*\_\*\_\*

**FINANCES – Compte administratif 2020 – Budget Port Intercommunal de Saint-Valery-en-Caux**

N°20

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'article L.1612-12 du CGCT relatif à l'adoption du compte administratif,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu les décrets et instructions ministérielles sur la comptabilité publique,

Vu le rapport de présentation du compte administratif joint en annexe à la présente délibération,

Vu ensemble le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 3 juin 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 15 juin 2021,

Vu la présentation de Monsieur le Vice-Président aux Finances,

Considérant les résultats de clôture 2020 du Budget Port Intercommunal de Saint-Valery-en-Caux,

Dépenses d'investissement de l'exercice :	147 054,86 €
Recettes d'investissement de l'exercice :	161 182,44 €
<b>Résultats antérieurs reportés (ligne 001):</b>	<b>225 363,86 €</b>
<b>RESULTAT DE CLÔTURE 2020 - INVESTISSEMENT</b>	<b>239 491,44 €</b>
Dépenses de fonctionnement de l'exercice :	623 942,22 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice :	544 281,62 €
<b>Résultats antérieurs reportés (ligne 002) :</b>	<b>62 951,78 €</b>
<b>RESULTAT DE CLÔTURE 2020 - FONCTIONNEMENT</b>	<b>-16 708,82 €</b>

Considérant que le compte de gestion est en tous points conforme aux opérations budgétaires du compte administratif,

**Le Conseil Communautaire,**  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve le compte administratif 2020 du Budget Port Intercommunal de Saint-Valery-en-Caux,**
- **accepte d'arrêter les comptes 2020 du Budget Port Intercommunal de Saint-Valery-en-Caux comme suit :**

⇒ **en section d'investissement : 239 491.44 €**  
⇒ **en section de fonctionnement : - 16 708.82 €**

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président de séance,

Jean-Claude DUBOC

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,  
le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° ...20... - Séance du 28/06/2021 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 11/07/2021  
Date de publication : 11/07/2021  
Le Président

J. LHEUREUX



Pour le Président  
empêché  
Le Vice-Président

Jean-Claude DUBOC

Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20210628-210628-20-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2021  
Date de réception préfecture : 01/07/2021

